



Communiqué de presse

29/22

Montreuil, le 15 mars 2022.

Les liaisons dangereuses de la Croix-Rouge française : des partenaires peu fréquentables !

A l'occasion de la dernière réunion du CSE Central, le rapport de l'expert a confirmé le virage vers le « tout économique » pris par notre association. Chaque projet, chaque activité est évaluée avec en ligne de mire la recherche permanente et absolue de la performance économique.

La CGT refuse depuis toujours cette logique, et l'actualité nous démontre combien nous avons raison avec la publication du livre « Les fossoyeurs » qui met en lumière le groupe ORPEA, leader du secteur lucratif pour les EHPAD, et les dérives de la marchandisation de la dépendance et de la fin de vie, leurs conséquences néfastes sur la prise en charge des personnes et sur les personnels.

Aujourd'hui, plusieurs voix jusqu'au président de l'Assemblée nationale (LREM) plaident pour que le médico-social et l'accueil des personnes âgées ne soit plus confié au secteur marchand, dénonçant le « business de l'or gris » !

Depuis quelques années, la CRf livre pourtant sur un plateau et sans complexe au secteur lucratif certaines activités et certains de ses établissements jugés non rentables ou « performants ».

Trahison Acte 1 : la vente des centres de santé au Groupe Ramsay

La CRf s'apprête une nouvelle fois à abandonner ses salarié.e.s et ses bénéficiaires avec le consentement de l'ARS en cédant tous ses centres de santé d'Ile-de-France au Groupe Ramsay. Malgré les promesses de créer une structure associative au sein du groupe, pour accueillir ces centres, et de rester dans le secteur 1 sans dépassement d'honoraires, personne ne croit à un acte désintéressé de la part de Ramsay !

Certains Maires se sont élevés contre cette cession mais la CRf et l'ARS n'en ont que faire !

C'est pourtant toute la population, les assurés, qui devraient s'opposer au développement du lucratif dans le secteur de la santé et de l'action sociale. La santé n'est pas une marchandise et les fonds publics ne doivent pas servir à enrichir les actionnaires !

Le directeur de l'APHM lui-même s'en est ému dans une tribune au journal *Le Monde* du 10 février : « *Par l'engagement de la Croix-Rouge, ses statuts et cette culture « d'auxiliaire de l'Etat », ces centres étaient la garantie d'un accès à la santé que nul ne pourra plus garantir sur le long terme.* »

Trahison Acte 2 : création d'une foncière ouverte aux investisseurs privés

En 2020, la Croix-Rouge française a mis en place une foncière, SCI dont l'objectif est d'organiser la stratégie immobilière et de déconsolider la dette de la CRf. Malgré les alertes de la CGT, la Croix-Rouge française a choisi de ne plus être l'actionnaire majoritaire baissant sa participation à 39%; ainsi, au sein de cette foncière, les investisseurs externes ont le pouvoir !

Ce sont des biens immobiliers Croix-Rouge française qui ont servi d'appât aux investisseurs assurés d'une rentabilité de 4%.

Ce montage financier permet à la Foncière de refacturer des loyers aux établissements CRf dont elle porte les murs (6 pour l'instant) alors même que dans certains cas la construction de ceux-ci a déjà été financée par de l'argent public. La rentabilité garantie aux investisseurs se fait donc bien sur une marge « pompée » sur des financements publics.

Désormais, la Croix-Rouge française n'a plus la main sur une partie de son patrimoine immobilier et se retrouve pieds et poings liés avec Edmond de Rothschild ou des gestionnaires d'actifs sulfureux comme BlackRock, associé indirect de la foncière au travers de la société Cofinimmo.

La CRf perd la maîtrise de la gestion de son parc immobilier avec un impact inévitable à la hausse sur une ligne budgétaire importante pour ses établissements : les loyers.

La CGT s'oppose à toute logique de rentabilité et de performance dans les missions de soins et d'action sociale, la Croix-Rouge française doit continuer à exiger les moyens nécessaires pour la prise en charge des publics qu'elle accompagne.

La CGT exige l'arrêt du projet de cession des centres de santé au groupe RAMSAY SANTÉ, et refuse toute nouvelle cession d'établissement au secteur privé lucratif.

La CRf doit se repositionner comme un opérateur incontournable et bientraitant dans notre secteur au travers de ses orientations stratégiques et ne pas laisser la main au lucratif. Elle se doit de redevenir fière de ses valeurs, de ses bénévoles et de ses salarié.e.s qui font vivre ces valeurs.